

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 28 Novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 11	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 9

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Novembre 2024
--

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Virginie BLUM - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés/absents : Olivier AIGLON (pouvoir à Agnès NELIAS) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND - Valérie DEJOUR

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

Date de convocation : 22 Novembre 2024

D/2024-100

Objet de la délibération : Décision modificative n°4 sur le budget communal : virements de crédits

Madame la Maire expose qu'il convient de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté le 5 avril 2024. Pour des raisons comptables, il y a lieu de basculer des frais d'étude initialement imputés en 203 (facture participation citoyenne - Kaléidoscop; levées topographiques - cabinet Denton), en 231, compte tenu que l'opération de requalification du centre bourg est entrée dans une phase de réalisation (choix du maître d'œuvre) et afin de percevoir le FCTVA.

Section d'Investissement

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 041, article 231 « immobilisations corporelles en cours »	+ 2 100 €	
Chapitre 041, article 203 « Frais d'études »		+ 2 100€
TOTAL	+ 2 100€	+ 2 100€

Il y a eu également une régularisation d'attribution de compensation de 2022 qui n'avait pas été prévue ou connue.

Section de Fonctionnement

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 014, article 73928 « Autres prélèvements pour versements de fiscalité »	+ 1 000€	
Chapitre 75, article 752 « Revenus des immeubles »		+ 1 000€
TOTAL	+ 1 000€	+ 1 000€

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, X ABSTENTION

ADOpte la décision modificative de crédits n°4 sur l'exercice 2024 relative au budget communal 2024, telle qu'exposée ci-dessus.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire - 2 DEC. 2024
Après dépôt en Préfecture le : - 2 DEC. 2024
Publication ou notification du : - 2 DEC. 2024
Publication site internet le :
Affichage de la liste des délibérations le : - 2 DEC. 2024